



L'éditorial de Claude Imbert

L'islam et notre école

En ces temps de rentrée, l'Etat français, une fois encore, défaille pour défendre l'école devant les insidieuses entreprises de l'islam. Le silence ou les contorsions des politiques prolongent leur ancienne incurie devant les soucis préoccupants de l'immigration maghrébine. De même que les vannes grandes ouvertes à cette immigration incontrôlée auront jadis noyé l'espoir d'une intégration patiente, harmonieuse et réussie, de même, la reculade de l'école publique devant les prétentions envahissantes de l'islam laisse s'installer, au cœur du principe républicain, un germe pourrissant.

L'enquête inquiétante de Christian Jelen (*voir page 82*) montre que le ver est dans le fruit. Ne pas dénoncer aujourd'hui ce vice politique, c'est perpétuer l'inconscience de ceux qui depuis plus de vingt ans ont fait de l'évitement et de la dérobaie une méthode de pouvoir. C'est entretenir, dans les tréfonds de la société française, une poche de grisou qui explosera un jour ou l'autre.

Le cheval de Troie des ennemis larvés ou déclarés de la République laïque, c'est notre droit. Un droit bien conçu pour une société d'hommes libres et protecteur des libertés de chacun. Mais un droit désemparé lorsque les ennemis de la liberté utilisent – la manière n'est pas neuve ! – les espaces de liberté qu'il protège pour envahir la demeure républicaine et y installer, d'abord subrepticement, puis ouvertement, un ordre et des usages contraires à nos mœurs et à nos lois. Un droit de pays libre qu'invoque, sans vergogne, un Vergès goguenard en faveur du terrorisme assassin. Un droit qui, dans l'école, et par le biais des tribunaux administratifs ou du Conseil d'Etat, lie les mains des maîtres et des chefs d'établissement désireux de défendre la neutralité laïque, mais qui tolère, dans le même temps, la polygamie, l'asservissement des jeunes filles et les fiancées vendues ! Un droit sollicité pour interdire l'expulsion hors de France de ceux qui complotent contre elle (*voir, page 90, le commentaire de Jean-François Revel*). Un droit qui, en l'occurrence, sert les avocats de la barbarie, mais dessert les procureurs, auxquels notre société délègue sa défense !

Ce droit, on peut le réformer. Non pas, évidemment, pour y ôter, dans son esprit et sa lettre, tout ce qui fait l'honneur d'une nation démocrate. Mais, par exemple, pour qu'à l'école il ne permette plus de miner un ordre laïc approuvé par plus de 80 % des Français. Car voilà, maintenant, qu'un hiérarque musulman, réputé modéré,

trouve la « *laïcité française trop rigide* » ! Le bon apôtre rêve-t-il déjà qu'on va l'assouplir pour le satisfaire ? Cette laïcité est le fruit d'un lent compromis historique dont ceux qui, chez nous, croient au ciel et ceux qui n'y croient pas se sont accommodés. Par quel avachissement en sommes-nous réduits à voir posée, en cette fin de siècle, dans un pays développé, cette question sidérante : ce qui convient à la Bible, devrait-on le changer pour complaire au Coran ?

C'est le contraire qui s'impose : il faut donner aux règles laïques les moyens juridiques de se défendre, puisqu'elles sont désormais ouvertement récusées par une minorité prosélyte. Il faut ôter à cette minorité les instruments de procédure dont elle abuse. Le Parlement, que l'on sache, est encore capable de voter des lois. Il peut consulter le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat pour s'assurer de leur validité. Si la Constitution doit être sur tel point amendée, eh bien, qu'on l'amende ! Rien n'est impossible à la volonté de la nation.

Encore faut-il qu'il y ait un pouvoir pour la dire et la satisfaire ! L'on n'attend plus rien, là-dessus, du chef de l'Etat. Ce président de gauche (?) n'aura pas trouvé, en quatorze ans, un souffle, un élan, une conviction pour réévaluer les valeurs de la République devant le défi nouveau de « l'intégration ». Pas un mot pour solenniser les droits et devoirs des nouveaux citoyens. Il aura même longtemps sacrifié, via la pantomime antiraciste, au mirage désastreux d'une société multiculturelle. Mais les autres ? Sont-ils à ce point bâillonnés par la cohabitation ? Si l'on excepte Pasqua, et aujourd'hui Bayrou, en réponse à nos questions (*voir page 86*), personne, chez les caciques de la République, pour aborder clairement ce qui inquiète, en France, des millions de foyers.

Il est vain de dénoncer le dragon intégriste lorsqu'il déploie tous ses anneaux en Algérie ou ailleurs si on laisse l'islam militant installer chez nous ses couveuses. Les musulmans de France, éduqués dans le flou islamique qui mélange les aires du public et du privé, doivent apprendre les frontières françaises des Eglises et de la République.

L'occasion, en tout cas, est bonne pour demander aux candidats à la présidentielle d'annoncer là-dessus la couleur : quels actes, quelles propositions de loi ? Fini d'acheter chat en poche : les électeurs voudront pouvoir jurer sur pièces. Ils ont bien raison. ■